

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.27

Autorisation de programme de Restauration des plafonds peints de l'église Saint-Benoît – Création

La chapelle Saint-Benoît, édifice classé Monument historique, dispose d'une voute lambrissée entièrement ornée d'un décor peint datant du XVII^e siècle. Cet ouvrage, d'un intérêt historique reconnu, révèle également une exceptionnelle qualité artistique.

Cet élément de patrimoine historique doit absolument être préservé. Or, il est menacé par le poids des années ainsi que des infiltrations d'eau qui ont endommagé la structure, et risquent de compromettre sa conservation.

Aussi, il a été décidé de lancer une opération de restauration des plafonds peints de l'église. Des travaux lourds sont envisagés, longs et coûteux. Mais face à l'absolue nécessité de sauvegarder notre patrimoine commun, ils doivent être engagés sans tarder. Des études ont été menées afin de déterminer l'ampleur des travaux à entreprendre.

Le coût prévisionnel global de ce programme est estimé à 1 610 000 euros TTC.

Cette opération est éligible à plusieurs régimes d'aides, de la part de l'Etat, de la Région et du Département, à hauteur d'environ 1 000 000 euros au total, soit près de 80% du montant HT de l'opération.

Afin d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation, il a été envisagé de créer une autorisation de programme pour cette opération.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Restauration des plafonds peints de l'église Saint-Benoît	1 610 000 €

Exercices budgétaires	2024	2025	2026	2027	Total
Crédits de paiement	60 000 €	700 000 €	600 000 €	250 000 €	1 610 000 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à créer l'autorisation de programme de « Restauration des plafonds peints de l'église Saint-Benoît » dont les montant sont précisés ci-dessus, identifiée à l'opération budgétaire n°90202412 ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

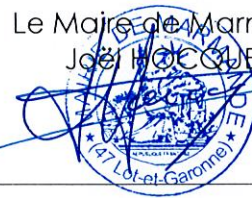
Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

